



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1207-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1207-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (omnibus) ».

- Ce projet de règlement vise à modifier et abroger des dispositions du règlement de zonage en lien avec les objets suivants :
 - Normes d'implantation, de nombre, de superficie et de dimensions de certaines constructions et équipements accessoires (remise, pavillons de jardin, pergola, piscine, spa, serre domestique, jardins d'eau, maisonnettes pour enfants);
 - Normes de superficies d'occupation des terrains et de volumétrie générales des bâtiments accessoires;
 - Normes de certaines constructions accessoires déjà régies par d'autres réglementations en vigueur (foyers extérieurs, piscines);
 - Normes de localisation des arbres;
 - Hauteur des clôtures en métal ornemental en cour avant.

- Le projet de règlement numéro 1207-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire concernant au cumulatif les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire.

- Une description détaillée du projet de règlement numéro 1207-2021 et des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse internet suivante:

[https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_\(non_en_vigueur\)](https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_(non_en_vigueur))

- Les documents peuvent également être obtenus par courriel au amenagement@sjlm.ca ou au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures régulières (du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h30 à 13h);

- Étant donné le contexte épidémiologique, la réunion d'informations et de consultation qui devrait porter sur ce projet est remplacée par un appel public de commentaires écrits. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires en regard de ce projet, au plus tard le 5 octobre 2021 à 16h:

- Par courriel au : amenagement@sjlm.ca;

- Par lettre à l'attention de M. Martin Blais, urbaniste et postée au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), J0J 1Z0 (ou via la chute à courrier située à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse).

Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec monsieur Martin Blais, urbaniste, au 450-347-5446, poste #203, ou par courriel à : amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 20 septembre 2021.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h et 22h, le 20 septembre 2021.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Arcoite'.

Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière